

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI DE
LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

26/123 du 26/03/86

DECRET N° 85/1423 du 7.12.85
portant titularisation et nomination de cer-
tains fonctionnaires
des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Pu-
blique), de la République Populaire du Congo,

en tête: AZABI (Bernard)

(LE PREMIER MINISTRE)

(/ISAS:

(/u la Constitution du 5 Juillet 1979;
(/u la loi n° 6/64 du 7 Décembre 1981, portant ratification de l'Ordonnance
n° 19/81 du 23 Août 1981, portant modification de certaines dispositions de la
Constitution du 5 Juillet 1979;

(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant statut général des fonction-
naires;

(/u l'arrêté n° 227/42 du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 62/130/FF du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 62/197/FF du 5 Juillet 1962, fixant les catégories et hié-
rarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut
Général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 62/190/FF du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 63/31/FF du 26 Mars 1963, fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonction-
naires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;

(/u le décret n° 65/41 du 12 Février 1965, abrogeant et remplaçant le décret
n° 63/376 du 22 Novembre 1963, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I de la Santé Publique;

(/u le décret n° 71/470 du 31 Décembre 1971, abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FF du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 81/56 du 8 Août 1981, portant nomination du Premier
Ministre;

(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85, portant nomination des Membres
du Gouvernement;

(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85, portant organisation des
intérims des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation
des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations
administratives des Agents de l'Etat;

(/u les procès-verbaux de la Commission Administrative Paritaire d'avan-
cement réunie à Brazzaville, le 12 Juin 1985.

DECRET

...../.....

Article 1er. - Les fonctionnaires stagiaires, des cadres de la catégorie A, hiérarchie des Services Sociaux (Santé Publique), de la République Populaire du Congo, dont les noms suivent, sont titularisés et nommés au titre de l'année 1985, dans leurs grades comme suit:

A/- MEMBRES

Au 1ère Echelon, Indice 1110 - ACC= Néant

MM.	- ABZABI (Bernard),	P/C du 13.05	- Santé Cuvette
	- AYAH (Jean-Stéphane-Silvère),	P/C du 9.05	- Santé D/VILLE
Mlle	- BACHAMBOULA (Philomène),	P/C du 20.05	- Santé D/VILLE
MM.	- DOUAMPASSI (Léon),	P/C du 14.05	- " - "
	- DOWYA (Joseph-François),	P/C du 17.05	- HOP. DE GOMES D/VILLE
	- DEDY - GASSAME	P/C du 5.05	- HOP. DE MOSSENDJO
	- DHELLO (Guy-Bernard), TCHIZINGA	P/C du 1.05	- SANTÉ POOL
	- DJEMBO-MADINGOU (Félix),	P/C du 22.05	- Santé Lékoumou
	- DOMINGUI (Mathurin),	P/C du 26.05	- Santé Sangha
	- DOUMIAMA (Damas),	P/C du 5.05	- Santé Cuvette
	- EDZIVANTALI (Athanas),	P/C du 1.10.05	- HOP. Général D/VILLE
	- GNEKOUNOU-LIBALA (Anselme-Ludovic),	P/C du 30.05	- Santé Lékoumou
Mme	- LEBEKA-MOUNILOU née DANIEKHA (Cécile),	P/C du 24.05	- HOP. GÉNÉRAL D/VILLE
	- LOUHAMAHA (Gustave),	P/C du 3.10.05	- " - "
	- MALONGA (Sébastien),	P/C du 21.05	- SANTÉ D/VILLE
Mlle	- MANKELE (Julienne),	P/C du 2.05	- " - "
MM.	- NATALI (Pierre),	P/C du 6.05	- HOP. A. SICE P/NOIRE
	- NDOUSSA (Joseph),	P/C du 29.05	- HOP. GÉNÉRAL D/VILLE
	- MINCA MUENGUELE (Benoît),	P/C du 1.05	- Santé Mikouala
	- MOUNGUELE - MOUSSA U,	P/C du 12.10.05	- HOP. GÉNÉRAL D/VILLE
	- MOYEN (Georges),	P/C du 20.05	- " - "
Mme	- NDEMIE - née TS. JANA (Cécile),	P/C du 25.05	- " - "
MM.	- NDONGO TOU (Dieudonné),	P/C du 03.10.05	- " - "
	- NKANGA (Antoine),	P/C du 5.05	- " - "
	- NKOUA - MBON (Jean Bernard),	P/C du 15.05	- " - "
	- OKANA (Pierre-Simplice),	P/C du 21.05	- Santé D/Ville
Mlle	- OKEMBA-OKAKA (Charlotte),	P/C du 24.11.05	- " - "
MM.	- OUMBA (Godefroy-Ludovic),	P/C du 7.12.05	- HOP. GÉNÉRAL D/VILLE
	- ONKANI (Hélodore),	P/C du 16.05	- Santé MOUENZA
Mlle	- CYOMBO (Sophie-Pascaline),	P/C du 2.10.05	- HOP. GÉNÉRAL D/VILLE
MM.	- PEREIRA-BORGIA (François),	P/C du 5.05	- SANTÉ KOUILOU
	- FOUATY - MPAKOU (Camille),	P/C du 6.05	- " - "
	- SOKET-SOTSHE LOAN (Adrien),	P/C du 13.05	- HOP. GÉNÉRAL D/VILLE
	- TSOUNDEI (Gérard),	P/C du 22.05	- SANTÉ BRAZZAVILLE

B/- MEMBRES

Au 4ème Echelon, Indice 1110 - ACC= Néant

Mme	- MAKITA née MOUELLE (Marie Jeanne),	P/C du 27.05	- DGSP D/VILLE
Mr	- NZIAMBOUTI (Paul),	P/C du 17.05	- " - "

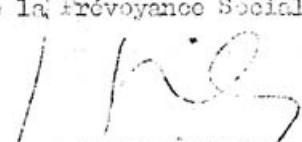
.... / ...

~~Article 2.-~~ Le présent décret, qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera ~~enregistré~~ ~~publié~~ au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

BRASSAVILLE, 1^{er} 23 MARS 1966

PAR LE PREMIER MINISTRE,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIANA.-


Anne Edouard FOUMGUI.-

AMPLIFICATIONS:-

- DGET/DGCE.....	3
- D G P.....	3
- D C F.....	1
- M S L S.....	1
- D G S P.....	04
- REGIONS SANITAIRES.....	10
- MAT. PL. GAMES.....	1
- HOP. GENERAL N/VILLE.....	1
6 HOP. A. SICE T/NOIRE.....	1
- C.H. MOSSENDJO.....	1
- INTERESSES.....	30
- S G O / D C.....	3
- J O R P C.....	1
- BST/DGCE.....	2

